

Le présent acte a été  
dépôté au Greffe du  
Tribunal de Commerce

Le 12 MAI 2011

sous le N°.....7763

**SARL FAB DIFFUSION**  
**S.A.R.L. AU CAPITAL DE 15.500 €**  
**713 LE BOURG NORD**  
**33760 ARBIS**  
**R.C.S. BORDEAUX – 348 272 238**

**Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL FAB  
DIFFUSION en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**Cabinet Emmanuel BOULARD**  
*Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de BORDEAUX*

**FAB DIFFUSION**

Madame, Monsieur les associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 25/02/2011 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ,

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Mérignac, le 21 mars 2011

  
Emmanuel BOULARD  
Commissaire à la transformation

**Emmanuel BOULARD**  
Expert comptable  
Commissaire aux comptes  
7, allée Bernard Lachaniette - 33700 MERIGNAC  
Tél. 05.57.00.12.85 - Télécopie 05.57.00.12.86  
Email: [boulard.emmanuel@club-internet.fr](mailto:boulard.emmanuel@club-internet.fr)  
SIRET 404 092 637 00044 - APE 6920 Z